Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)













FICHE 1 - AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES •••

Au cours de cette première tranche 10 Comités de Pilotage ont été réunis. Les 6 premiers mois suivant le début de l'opération, soit un comité tous les deux mois.

33 dossiers ont été examinés, 4 artisans n'ont pas concrétisé leur projet pour diverses raisons. Au total 29 dossiers ont été subventionnés

Date du Comité de Pilotage	Nombre de dossiers examinés
12 février 2009	2
27 mars 2009	5
14 mai 2009	5
1er juillet 2009	6
17 septembre 2009	3
16 novembre 2009	4
21 janvier 2010	4
18 mars 2010	2
20 mai 2010	1
16 septembre 2010	1
Total	33

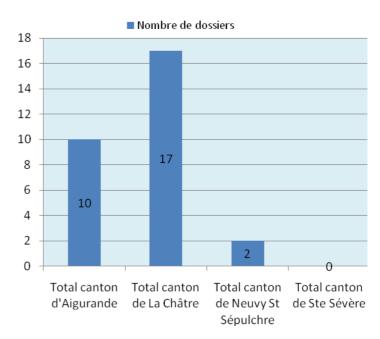
Répartition géographique des bénéficiaires par canton

Au vu de ces chiffres on note que l'objectif de 35 dossiers prévus dans la fiche d'action « aides directes aux entreprises » est presque atteint.

En effet 33 dossiers ont été véritablement présentés, un dossier n'a pas été validé en raison de son chiffre d'affaire légèrement supérieur au 800 000 € autorisés.

On constate que le canton de La Châtre est le plus représenté avec 17 dossiers, alors qu'aucun dossier n'a été déposé sur le Canton de Ste Sévère.

Répartition géographique par canton



Répartition des fonds

Les enveloppes initiales de 132 200 € de fonds FISAC et 132 200 € de fonds Région ont été engagées en totalité.

Le programme d'action de l'opération prévoyait pour cette première tranche une subvention moyenne de 7 554 € par dossier.

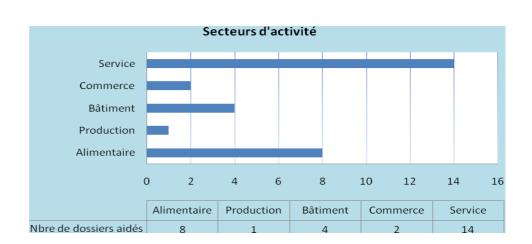
Le tableau ci-dessous fait apparaître une subvention moyenne versée aux bénéficiaires de 7 936 €.

Fonds	Nombre de	Subventions	Subvention
101103	dossiers	versées	moyenne
FISAC	17	131 700 €	7 747 €
REGION	12	98 440 €	8 203 €
Total	29	230 140 €	7 936 €

Les secteurs d'activités

Les grands secteurs d'activités ayant bénéficié de l'ORAC se répartissent ainsi :

- > Le bâtiment
- L'alimentation
- Les services
- > Le commerce
- L'artisanat, la production



Les secteurs d'activités concernés par l'aide aux entreprises sont variés. On constate cependant que les services sont nettement prédominants, vient ensuite le secteur alimentaire, puis le bâtiment et le commerce et en dernière position la production.

Nombre d'entreprises aidées

Bâtiments

Batiments		
Chauffage, plomberie, électricité	1	
Agencement cuisines, menuiserie	1	
Terrassement	1	
Menuiserie ébénisterie	1	
Alimentaire		
Charcuterie	2	
Boulangerie pâtisserie	3	
Boucherie charcuterie	2	
Minoterie	1	
Service		
Coiffure et esthétique	2	
Coiffure mixte	2	
Garage mécanique	4	
Tôlerie peinture	1	
Entretien parcs et jardins	1	
Marbrerie pompes funèbres	1	
Diagnostic immobilier	1	
Hôtel restaurant	1	
Photographe	1	
Commerce		
Ventes vêtements	1	
Librairie	1	
Artisanat production		
Produits audiovisuel	1	







Alimentaire

Service

Commerce

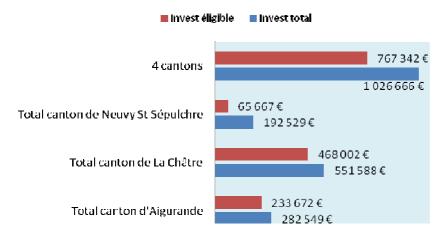
Investissements générés

Ces 29 dossiers subventionnés représentent 1 026 666 € d'investissements soit en moyenne 35 402 € d'investissements par projet.

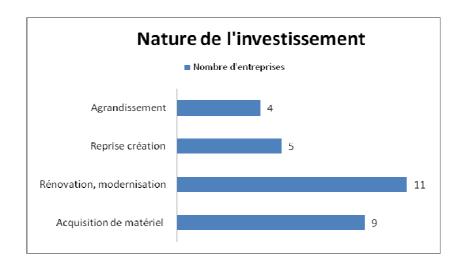
L'investissement moyen prévu dans la fiche action était de 25 000 €.

On remarque ici un montant moyen d'investissement par entreprise largement supérieur.

Investissements par cantons

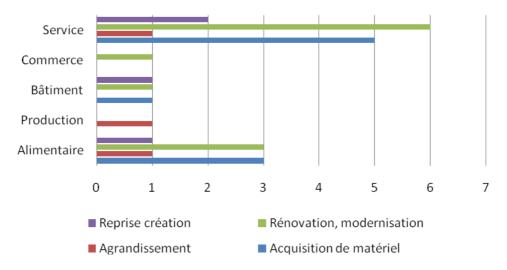


Investissements des entreprises







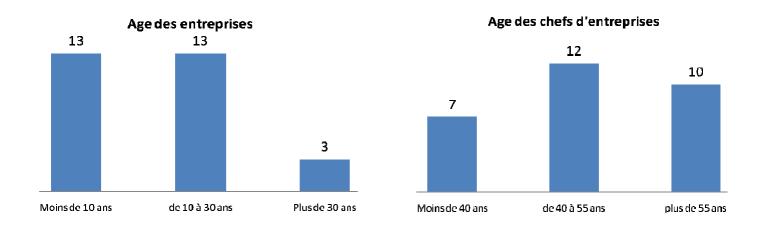


On constate que les bénéficiaires des aides des secteurs services et alimentaire, ont investi en majorité dans la rénovation et la modernisation de leur magasin ainsi que dans l'acquisition de matériel de production.

Montant des investissements

Nature des investissements	Montant des investissements	Dépenses subventionnables	Subventions
Acquisition de matériel	232 561 €	220 242 €	66 097 €
Rénovation modernisation	348 202 €	287 630 €	86 277 €
Reprise	162 353 €	43 579 €	13 000 €
Création	94 484 €	87 056 €	26 117 €
Agrandissement	189 066 €	128 834 €	38 649 €
Total	1 026 666 €	767 341 €	230 140 €



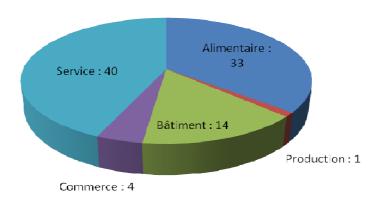


Cette $1^{\rm ère}$ tranche a touché 13 entreprises de moins de 10 ans, ce qui représente 47 % des entreprises bénéficiaires.

L'âge moyen des chefs d'entreprises est de 48 ans (ce qui est égal à la moyenne départementale).

L'emploi

Nombre d'emplois par secteur d'activité



Les 29 entreprises bénéficiaires emploient 92 personnes, la moyenne de 3.2 personnes est semblable à celle recensée dans l'étude.

Eléments financiers des entreprises aidées

23 entreprises ont eu recours à un emprunt pour le financement de leurs investissements.

Leur chiffre d'affaire moyen est de 244 667 €.

Sur l'ensemble des dossiers l'aide accordée représente 22 % de l'investissement.

La formation

Elément important ressortant dans la synthèse de l'étude préalable, la formation a été notifiée dans les conditions d'éligibilité, paragraphe 3.2 : obligation de formation du bénéficiaire de la subvention.

Tous les bénéficiaires de subvention de cette 1^{ère} tranche ont suivi au moins trois jours de formation.

Type de formations suivies :

Agencement de vitrine

Informatique

Comptabilité, gestion

Perfectionnement dans sa spécialité

Tuteur d'apprentissage

Préparation à l'installation

Préparer sa transmission

FICHE 2 - L'EXPERTISE DES DOSSIERS •••

Les chambres consulaires, maîtres d'œuvre de cette action, ont assuré l'**expertise** des dossiers.

Le cadre de ce partenariat a été défini par une convention entre les deux chambres consulaires et le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

La Chambre de Métiers a réalisé 29 expertises d'entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, et la Chambre de Commerce 5 expertises d'entreprises inscrites au Registre du Commerce. Aucune entreprise doublement inscrite n'était concernée.

Grâce aux conseils auprès des entreprises, ces expertises, en plus de leur rôle d'analyse et de validation de la faisabilité économique des projets ont permises la consolidation du tissu artisanal et commercial.

Le paiement des prestations réalisées se fera sur présentation d'un mémoire administratif des chambres consulaires.

FICHE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES •••

Malgré la pertinence de cette action, lors des réunions des comités de pilotage, au vu de la présentation des dossiers individuels par les techniciens consulaires, les membres du comité n'ont pas émis le souhait de mettre en place des contrats d'accompagnements,

En outre, aucune demande n'a été également formulée par les porteurs de projets.

FICHE 1 - POSTE D'ANIMATEUR ORAC ●●●

Une animatrice ORAC a été recrutée dès janvier 2009 pour assurer les missions décrites dans le programme d'actions.

L'animation de l'opération a été réalisée en étroite collaboration avec les Chambres consulaires ainsi qu'avec la secrétaire comptable du Pays.

Des outils spécifiques ont permis une gestion administrative et financière rigoureuse (courriers, notifications, comptes rendus des comités de pilotages, présentations aux comités syndicaux, conventions entre le syndicat et les entreprises bénéficiaires, tableaux de bord de suivi, ...).

FICHE 2 - LA COMMUNICATION •••

La **communication** a débutée dès mars 2009 avec une consultation auprès de 3 prestataires pour la réalisation des supports de communication à éditer sur papier recyclé soit : **2 000 plaquettes, 200 affiches, 100 stickers**

La plaquette recto verso



Affiches et exemplaires de la plaquette ont été adressés aux 51 mairies du Pays de La Châtre en Berry pour une mise à disposition dans les bureaux municipaux. Un envoi a également été effectué aux banques, aux notaires et aux cabinets d'expertise comptable.

Dans les mêmes temps les 1 052 artisans et commerçants du Pays de La Châtre en Berry ont été informés nominativement à l'aide d'un courrier contenant une lettre explicative de l'opération, un exemplaire de la plaquette, la présentation des opérations collectives et un bulletin d'inscription.

Le site Internet

Une page a été mise en ligne sur le site internet du Pays de La Châtre :

<u>www.pays-lachatre-</u> berry.com

avec possibilité de téléchargement des documents.



Depuis le 1º Janvier 2009, le Pays de La Châtre en Berry en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Actisant et de la Châtre et de l'Actisant le conference et d'Indiactie, a engage une Opinistion de Restructuration de Partisant et du Commerce (ORAC) favorisant le dividence et de l'Actisant et du Commerce (ORAC) favorisant le dividence et de la conference et de la commerce (ORAC) favorisant le dividence et de la conference et de la commerce (ORAC) favorisant le dividence et de la conference et de la conference et de la commerce (ORAC) favorisant le commerce de la conference et la conference et de la conference et la conference

Extrait du magazine Indre métiers de la Chambre de métiers de l'Indre d'octobre 2009.



Le sticker

A chaque visite de contrôle de service fait chez les bénéficiaires de l'opération, un **sticker** est apposé afin de faire la publicité du programme.











A – LES FORMATIONS DÉCENTRALISÉES ●●●

Les formations décentralisées permettent aux artisans et commerçants, à leur conjoint ou leurs salariés, d'acquérir des compétences afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité de leur entreprise.

Le Pays de La Châtre n'a pas sollicité de financement FISAC pour cette action dans la mesure où les formations sont prises en charge par d'autres financeurs.

Les 5 formations décentralisées ont été mises en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre.

Intitulé de la formation	Lieux de formation	Nombre de participants
Mieux comprendre son bilan et analyser son	Neuvy St Sépulchre	10
compte de résultats	Crevant	7
Application analyse du compte de résultats	La Châtre	6
et du bilan	Crevant	6
Analyse de la rentabilité	La Châtre	8

B- LA TRANSMISSION REPRISE ●●●

Après un recensement par commune auprès des artisans et commerçants proches de la retraite ou, souhaitant céder leur entreprise, plusieurs chefs d'entreprise ont souhaité obtenir un **soutien à la transmission**.

Le résultat attendu de 5 diagnostics a été réalisé :

3 par la Chambre des métiers et de l'Artisanat

2 par la Chambre de Commerces et d'Industrie

Une fois le document "**DOSSIER CEDANT**" établi, une annonce est transmise à TRANS COMMERCE et via Internet.

C − INFORMATION SENSIBILISATION ●●●

Les thèmes d'actualité retenus pour ces rencontres furent les suivants :

"Statut du conjoint" - "Eco produits" - "Sécurité et hygiène alimentaire"

Un mailing a été réalisé auprès de tous les artisans et commerçants du Pays de La Châtre afin de les informer sur les thèmes des réunions proposées.

Les entrepreneurs assistent également à des réunions mises en place par leurs fournisseurs et tenues par des techniciens de structure similaires à celles mobilisées pour nos rencontres comme la COPAB par exemple. (**CO**opérative des **P**rofessionnels **A**rtisans du **B**ois).

D − LA DYNAMISATION DES BOURGS CENTRE ●●●

Rappel sur les objectifs de cette démarche :

- ♦ Enclencher une réflexion collective sur l'accueil et le point de vente des entreprises commerciales,
- ♦ Sensibiliser les commerçants, artisans et prestataires de service à l'importance de l'accueil et du service à la clientèle pour fidéliser les clients,
- ♦ Donner les moyens aux entreprises de s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs.

Pour atteindre ces objectifs les trois tranches de l'ORAC sont nécessaires.

Au cours de cette première tranche, le Pays de La Châtre en Berry et les techniciens des chambres consulaires ont essentiellement travaillés sur la **diffusion** de l'information relative à cette action, via un mailing et la diffusion de plaquettes et sur la recherche d'entreprises intéressées par la démarche, via des courriers et des relances téléphoniques, afin d'atteindre le nombre de 15 commerçants/artisans à labelliser en tranche 2.

Un **travail de terrain**, a également été effectué par les techniciens des chambres afin de sensibiliser et préparer des chefs d'entreprise potentiels à cette démarche.

CONCLUSION

L'ORAC jouant un **rôle de levier** sur notre territoire en favorisant la réalisation des projets d'investissements des chefs d'entreprise, le bilan de la première tranche de l'ORAC est relativement positif.

C'est dans l'optique de soutenir cette dynamique et de progresser que le Pays de La Châtre en Berry a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de la tranche 2, au titre du FISAC.